



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 370, chemin Beauséjour, lequel est situé dans la zone A-20.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser la reconstruction d'un garage ayant un deuxième étage servant d'intergénérationnel comportant trois chambres à coucher au lieu d'une seule chambre à coucher et ayant 111.48m² au lieu de 45m².

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande d'usage conditionnel.

Donné à Crabtree, ce 15 octobre 2024

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

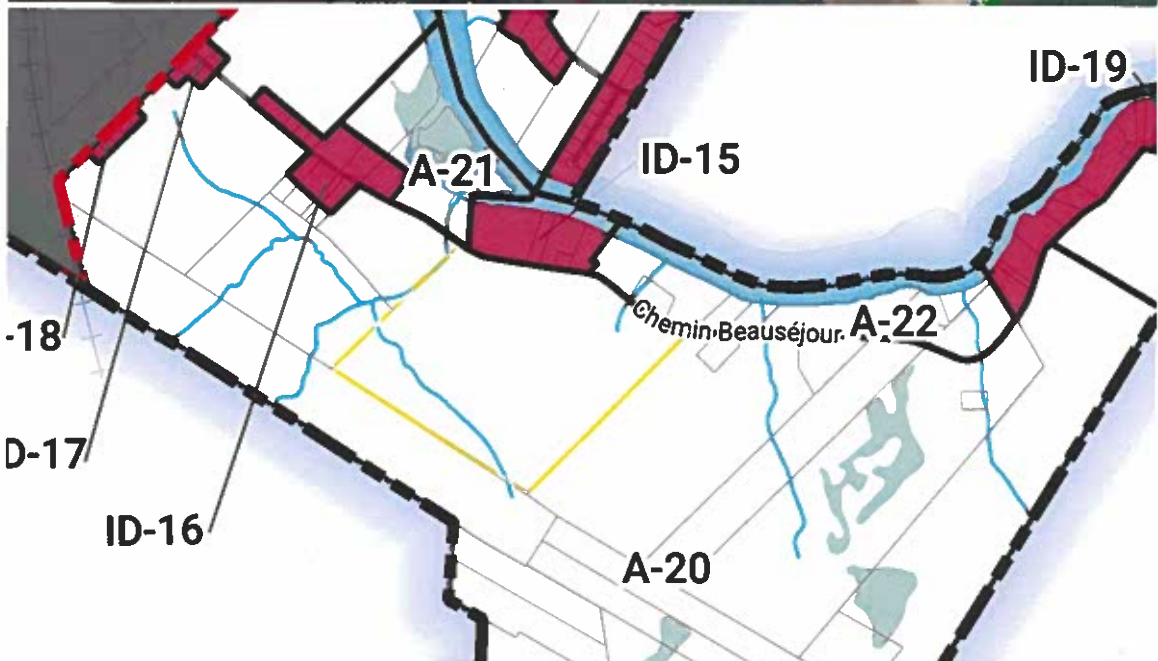
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 octobre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 octobre 2024

Pierre Rondeau

AVIS PUBLIC



Donné à Crabtree, ce 15 octobre 2024

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 octobre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 octobre 2024

